

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MONTMORENCY
(95160)

REPUBLIQUE FRANCAISE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 07 AVRIL 2025
DELIBERATION N° 8

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE HELOÏSE

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le sept avril,

Les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis en mairie principale, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur THORY.

Membres présents :

M. THORY
M. GALLIMIDI
Mme BERRA
Mme DAUBELCOUR
M. TAYBI
M. ESKENAZI
Mme BOISMARTEL
Mme LEFORT
M. BERNEX
Mme FAURE
M. STIERNON
M. ROUEDE

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH (procuration à Mme DAUBELCOUR)
Mme CHENET
Mme DARROUX
M. LONGCHAMBON

Absent :

M. VLAD

« La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du Président du CCAS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse ;

- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du Président pendant ce délai. »

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTMORENCY

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 AVRIL 2025

DELIBERATION N° 8

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA RESIDENCE
AUTONOMIE HELOÏSE**

VU les articles R.314-1 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

VU l'instruction budgétaire et comptable M22,

VU la note de présentation et sur rapport de Monsieur THORY,

Après avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

ADOpte le BUDGET PRIMITIF 2025 de la Résidence Autonomie Héloïse, comme suit :

1/SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ DEPENSES

<u>Chapitres</u>	Montants (€)
16 Emprunts et dettes assimilés	8 000,00
20 Immobilisations incorporelles	500,00
21 Immobilisations corporelles	79 447,05
Restes à réaliser	9 865,30
Total dépenses	97 812,35

B/ RECETTES

<u>Chapitres</u>	Montants (€)
10 Apports, dotations et réserves	6 000,00
16 Dépôts et cautionnements reçus	8 000,00
28 Amortissements des immobilisations	38 000,00
001 Solde d'exécution positif reporté	45 812,35
Total recettes	97 812,35

2/SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/DEPENSES

<u>Chapitres</u>	Montants (€)
011 dépenses afférentes à l'exploitation courante	132 050,00
012 dépenses afférentes au personnel	250 105,00
016 dépenses afférentes à la structure	279 963,65
Total dépenses	662 118,65

B/RECETTES

<u>Chapitres</u>	Montants (€)
017 Produits de la tarification	520 000,00
018 Autres produits relatif à l'exploitation	93 500,00
019 Produits financiers non encaissables	40 500,00
002 Solde d'exécution positif reporté	8 118,65
Total recettes	662 118,65

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE. LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de séance,
E. COLIN.



Le Président,
M. THORY.



